



Dommmages intérêts suite vol de moto

Par **raphael**, le **06/06/2012** à **20:43**

Bonjour,

ma moto a été volée en mai 2011 devant mon domicile dans un quartier calme

les voleurs mineurs ont été interpellés par la police

j'ai déposé plainte, la moto a été réparée.

la moto a été immobilisée pendant 4 mois pour réparation.

à la suite du vol, j'ai posé une alarme dans ma maison, et fait installer un portail motorisé, et mur de cloture.

je me suis porté partie civile pour ce qui concerne les dommages intérêts.

je suis convoqué au tribunal mi juin pour cela

que puis-je demander comme dommages intérêts, sans non plus tomber dans l'excès.?